

ques dans la Principauté. La *Banque d'Etat du Liechtenstein* a été créée en 1861. Par ses activités, elle ressemble à une banque cantonale de Suisse. A la fin de 1980, le total de son bilan atteignait 2,1 milliards de francs. A titre de comparaison, celui de la Banque cantonale du Jura s'est élevé, en 1981, à 895 millions de francs, pour atteindre 1,35 milliards de francs en 1987.

La *Banque du Liechtenstein S.A.* a été fondée en 1920, sous la forme d'un holding international destiné à traiter des affaires avec l'étranger. Elle a aujourd'hui le caractère d'une banque commerciale habituelle. A la fin de 1980, son bilan atteignait 1,5 milliards de francs.

La *Banque privée de gérance S.A.* a été créée en 1956. Ses activités sont surtout orientées vers la Suisse. Son bilan s'élevait à 631 millions de francs à la fin de 1980. Ses actions, qui sont publiques, sont détenues en majorité par des actionnaires locaux.

Le secteur bancaire liechtensteinois a connu un développement extraordinairement rapide : au 31 décembre 1945, le bilan des banques se montait à 38 millions de francs ; à la fin de 1980, il atteignait 4,3 milliards, pour s'élever à 10,4 milliards de francs à la fin de 1986. Cette évolution est due en grande partie à la politique fiscale favorable menée par les autorités de la Principauté. Par exemple, les sociétés holdings et les sociétés domiciliées sont exonérées de l'impôt sur le revenu ; elles paient uniquement un impôt de un pour mille sur le capital et les réserves ou sur les fonds investis dans l'entreprise. Le secret bancaire est une institution, et le fait de le transgresser entraîne des poursuites pénales.

Au Liechtenstein, le chômage est quasiment inexistant, ce qui n'est pas étonnant, étant donné la structure du marché du travail. Pour la période 1975-1986, le maximum a été atteint en 1983, avec 164 demandeurs d'emploi (dont 59 chômeurs complets), soit environ 1 % de la population active. En 1986, on dénombrait 104 demandeurs d'emploi (0,6 % de la population active), soit 15 chômeurs complets et 89 personnes à la recherche d'un autre emploi. Parallèlement, 87 emplois ont été offerts.

c) Le commerce extérieur

Etant donné l'inexistence d'un marché intérieur, l'industrie liechtensteinoise est entièrement tournée vers l'extérieur. Entre 1960 et 1986, les exportations de produits industriels, qui représentent 95 % du total des exportations, ont été multipliées par 15 (soit un coefficient double de celui de la Suisse), passant de 83 millions de francs à 1,3 milliard. Dans la République et Canton du Jura, en 1986, le montant total des exportations a atteint 419 millions de francs, soit trois fois moins qu'au Liechtenstein.

Dans la Principauté, les exportations par habitant ont décuplé en 25 ans. Elles s'élevaient, en 1986, à 47 000 francs par habitant, contre environ 10 000 francs en Suisse et 6480 francs dans la République et Canton du Jura. Toutes proportions gardées, ces chiffres font du Liechtenstein le pays le plus exportateur du monde industrialisé.

Il est important de relever que malgré l'union douanière et monétaire, la Suisse n'est plus, et de loin, le principal débouché de l'industrie liechtensteinoise. Si, en 1970, la part de la Confédération était presque équivalente à celle de la Communauté économique européenne, elle n'en représente plus que la moitié aujourd'hui, avec 248 millions de francs (soit 19 % du total des exportations liechtensteinoises) contre 517 millions pour le Marché commun (40 % du total).

La balance commerciale du petit Etat présente régulièrement des excédents massifs. Les recettes issues des exportations sont environ deux fois et demie supérieures aux dépenses consacrées aux importations, alors que dans la République et Canton du Jura, l'excédent de la balance commerciale est d'environ 60 %.